

**PROCÈS-VERBAL N° 02 DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2018  
COMMUNE DE LANTON – 33138**

\* \* \* \* \*

Date de la convocation : 23 mars 2018

Nombre de membres en exercice : 29

Sous la présidence de Madame le Maire, Marie LARRUE

**PRÉSENTS (17)** : DEVOS Alain, CAZENTRE-FILLASTRE Vanessa, PEUCH Annie-France, GLAENTZLIN Gérard, DARENNE Annie, CHARLES Jacqueline, DELATTRE François, BOISSEAU Christine, DE OLIVEIRA Ildio, CAUVEAU Olivier, MARTIAL Jean-Luc, PEYRAC Nathalie, MONZAT Michèle, DEGUILLE Annick, BILLARD Tony, DIEZ-BERTRAND Céline.

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION (6)** : JOLY Nathalie à Marie LARRUE, MERCIER Pascal à DEVOS Alain, AURENTIS Béatrice à DE OLIVEIRA Ildio, HURTADO Michel à DARENNE Annie, MERCIER Josèphe à DIEZ-BERTRAND Céline, OCHOA Didier à BILLARD Tony.

**ABSENTS EXCUSÉS (2)** : SUIRE Daniel, PERRIN Bertrand

**ABSENTS (4)** : JACQUET Éric, DEJOUÉ Hélène, AICARDI Muriel, BAILLET Joël.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : CAZENTRE-FILLASTRE Vanessa.

**SÉANCE OUVERTE À** : 18 H 30.

**SÉANCE LEVÉE À** : 20 H 30.

\*\*\*\*\*

Mme CAZENTRE-FILLASTRE Vanessa désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel des membres du Conseil et il est constaté que le quorum est atteint.

Interventions Mme le Maire :

« Après la clôture du Conseil, nous vous proposons deux choses :

- Une communication de Mme PEUCH concernant une enquête culturelle qui va être lancée auprès des Lantonnois.
- Une présentation de la concertation que nous allons lancer auprès des Lantonnois pour recueillir leurs avis sur ce qui pourrait être fait sur ce lieu centralité que représente l'emprise actuelle des terrains de foot, de tennis et l'Office de Tourisme. Cela n'était pas prévu dans notre programme électoral, mais comme avant la fin de la mandature les terrains de foot et de tennis seront déplacés vers la zone de Mouchon, la question se pose de savoir ce que l'on pourrait faire de ces 2.5 hectares situés en plein centre-ville. Pour ne pas décider seuls, nous allons entamer une concertation pour coconstruire ce projet avec la plus grande démocratie possible. Nous avons confié cette mission à la société « Parmenion » qui va vous expliquer tout à l'heure comme cela va se dérouler.

Toutefois avant de commencer, je voudrais que nous fassions une minute de silence pour rendre hommage aux victimes de l'attentat terroriste qui s'est déroulé à Trèbes, une ville plus petite que la nôtre de 5 500 habitants. Il a eu lieu le 23 mars dernier et a entraîné la mort de 4 personnes et fait 15 blessés. Nous honorons la mémoire du Colonel

*Arnaud BELTRAME qui a donné sa vie pour sauver celle d'un otage et la mémoire des 3 victimes civiles : Jean MAZIERES, Christian MEDVES et Hervé SOSNA, tombés tous trois sous les balles d'un jihadiste dont je tairai volontairement le nom. Nos pensées vont aussi vers leurs familles endeuillées. Merci. »*

Ensuite, Mme le Maire, demande aux élus s'ils ont des observations éventuelles à formuler sur le procès-verbal du 19 janvier 2018.

Interventions :

*Mme DEGUILLE : « p.6 concernant une réponse de M. OCHOA au lieu de -Nous nous abstenons pour cette délibération comme nous l'avons déjà fait les dernières fois-, je voudrai que l'on rectifie par : - Nous nous abstenons pour cette délibération comme on l'a toujours fait et comme c'est la 4<sup>ème</sup> fois, pour la 4<sup>ème</sup> fois on s'abstiendra. »*

*Mme le Maire : « Pas de problème, on modifiera en ce sens. »*

Le procès-verbal est alors approuvé l'unanimité.

Elle rappelle aux Conseillers Municipaux l'ordre du jour portant sur 1 délibération :

- Approbation du procès-verbal du 19 janvier 2018
- Présentation de l'ordre du jour

Finances – Intercommunalités – Marchés Publics

N° 02 – 01 – Débat d'Orientation Budgétaire 2018 – Rapport

**PROPOS INTRODUCTIFS DE Mme LE MAIRE**

\*\*\*\*\*

*Ce soir nous allons vous présenter, un document très ambitieux qui annonce une année 2018 riche en réalisations.*

*Cette année encore, le contexte budgétaire s'avère très délicat avec des contraintes supplémentaires par rapport à l'année dernière :*

- 1- *La 1<sup>ère</sup> recommandation faite aux Collectivités Territoriales est de ne pas augmenter leurs **dépenses de fonctionnement** de plus de 1,2 %, inflation comprise, sous peine de voir leurs dotations réduites. Cette mesure sera applicable dès le budget 2019.*

*Inutile de vous dire que c'est un exercice fort délicat quand on sait que le taux d'inflation est de 1,3 % et que la masse salariale, dans toutes les collectivités, est en constante progression à cause notamment de mesures gouvernementales qui nous impactent et auxquelles nous ne pouvons pas nous soustraire et sur lesquelles nous n'avons aucune possibilité d'action : revalorisation du point d'indice, GVT (glissement vieillesse technicité), avancements de grades... Je ne parlerai pas de l'augmentation des prix que nous subissons d'ailleurs tous au quotidien en tant que citoyens et que la Commune doit intégrer dans ses coûts de fonctionnement : la hausse des carburants, de l'électricité, des timbres, du gaz, sans oublier bien évidemment la hausse de la CSG etc.*

- 2- *La 2<sup>ème</sup> contrainte, la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers dont on ne connaît toujours pas aujourd'hui le mécanisme de compensation et qui va créer encore plus d'inégalités entre les communes et les territoires. Les communes les plus riches continueront à toucher les taxes d'habitation et les plus pauvres en percevront de moins en moins.*
- 3- *La 3<sup>ème</sup> difficulté qui s'ajoute d'années en années, les transferts de compétences : en plus de l'instruction des permis de construire, les mairies ont depuis cette année, en charge les*

déclarations, les modifications et les dissolutions des pactes civils de solidarité (PACS), les changements de prénom et de nom, les rectifications matérielles d'État Civil et la tâche qui nous prend beaucoup de temps : la dématérialisation des documents administratifs. Cela nous complique beaucoup le travail et nous coûte très cher contrairement à ce que l'on pourrait penser.

Toutes ces nouvelles missions requièrent des investissements, de la formation pour les agents et du temps. L'État nous les a transférées sans aucune compensation financière...

Il est normal que les Collectivités Territoriales participent à l'effort de réduction de la dette publique, bien qu'elles n'en soient responsables que de 8 %.

L'État ne donne pas l'exemple. Il donne des leçons mais ne respecte pas lui-même les contraintes d'équilibre budgétaire qu'il impose aux communes. Je rappelle que l'État n'a pas connu un seul budget en équilibre ... depuis 1975 ! L'État emprunte pour fonctionner chose que l'on ne peut pas faire. Nous, nous empruntons pour investir.

Le projet de loi de finances 2018 prévoit un budget en déficit de 86,7 milliards d'€ alors que la dette publique s'établissait déjà au 3<sup>ème</sup> trimestre 2017, à 2 226 milliards d'euros, ce qui représente 96,8 % du Produit Intérieur Brut.

**Seule bonne nouvelle, la D.G.F devrait se stabiliser cette année après 3 années de baisses consécutives.**

Vous verrez que dans l'absolu, nos dépenses de fonctionnement sont en progression de part notamment les contraintes imposées par l'État et M. DEVOS vous expliquera pourquoi. Mais, les dépenses réelles de fonctionnement, j'insiste sur le mot « réelles », sont en diminution cette année de 6.21 %, ce qui veut dire que l'on a fait beaucoup d'efforts en ce sens.

**Concernant les investissements, ils vont, cette année, connaître une augmentation de 103 % par rapport à 2017.**

### **Pourquoi et comment ?**

Tout d'abord, comme nous vous l'avons déjà expliqué, depuis 2014, nous avons développé une méthodologie en trois temps :

- 2014-2015 : ce temps a été nécessaire pour faire un état des lieux, un audit financier et réorganiser les services
- 2016-2017 : nous avons lancé les études pour les grands projets ;
- à partir de 2017 : vous avez pu constater la réalisation des premiers chantiers : réhabilitation de la crèche, de la restauration scolaire, la remise aux normes des bâtiments publics, la rénovation du CNTC, la création de trottoirs, du rond-point du littoral avec l'enfouissement des réseaux ... Je vous renvoie à la lecture du document sur le bilan à mi-mandat pour avoir plus de précisions.

Cependant, de nombreux chantiers ont dû être décalés sur l'année à venir car nous n'avons plus de responsable de la Commande Publique depuis le mois de juillet 2017. Vous comprendrez aisément que les 9 mois de vacance de ce poste ne nous ont pas facilité la tâche et je dois remercier le Directeur Général des Services, la Directrice Adjointe et les services qui en plus de leurs missions, ont pallié cette absence et ont élaboré les cahiers des charges les plus urgents et assumé le suivi des chantiers avec l'aide de M. DE OLIVEIRA qui s'occupe des Services Techniques. Je voudrais vraiment saluer le travail de nos services car cela n'a pas été facile.

Mais tout va rentrer dans l'ordre car le nouveau responsable de la Commande Publique vient tout juste d'arriver.

*Ainsi, tous les investissements pourront se poursuivre jusqu'en 2020.*

### **Comment allons-nous financer les investissements ?**

*Vous verrez dans la présentation du DOB, que nous pourrions autofinancer les investissements à hauteur de 3 900 000 € et que pour le reste, nous aurons recours à l'emprunt. Nous n'emprunterons que pour les deux gros projets que sont la Maison des Associations et de la Jeunesse et le transfert des équipements sportifs vers la zone de Mouchon.*

*Certes, notre commune n'était pas endettée en 2014 (409 € par habitant contre 604 € pour les villes de même strate), mais elle l'était déjà trop par rapport au peu d'investissements réalisés. En effet, l'investissement moyen par an et par habitant entre 2008 et 2014, était de 191 € alors qu'il était de 375 € pour les communes de même strate.*

*À titre de rappel, nous avons investi 269 € par habitant en 2016 et 262 € en 2017 (chiffres CA), soit en moyenne 74 € en plus par an et par habitant que sous la précédente mandature.*

*L'emprunt sera aisément compensé par les ventes qui n'ont pas été intégrées en recettes parce que nous avons tenu à vous présenter un budget sincère et véritable, alors qu'elles sont attendues, comme la vente du terrain de Taussat pour la résidence Séniors (1,4M €) ou les 6 terrains du lotissement de Mouchon (1,2M €).*

*Tout ça pour vous dire que nous ne prenons aucun risque, aujourd'hui à emprunter car notre capacité de remboursement est de l'ordre de 2,5 années. De plus, les taux sont très bas, environ à 1,5 %. Il faut en profiter, les économistes disent que cela ne va pas durer...*

*Je laisse la parole à M. DEVOS qui va vous présenter le DOB. »*

## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018**

\*\*\*\*\*

### **1 – PRÉAMBULE**

Issu de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le Débat d'Orientation Budgétaire « nouvelle formule » doit maintenant faire l'objet d'une délibération et non plus simplement d'une prise d'acte de la part du Conseil Municipal.

Outre ce changement juridique, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB ci-après) a toujours pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette, l'évolution du personnel ou les grandes dépenses/recettes en fonctionnement et en investissement.

#### **1-1 Le cadre réglementaire**

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Le Débat d'Orientation Budgétaire fait l'objet d'un vote sur la base du rapport présenté. Le contenu du rapport précisé par la loi Notre du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République comprend les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, la présentation des engagements pluriannuels, des informations sur la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

La loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LFPF) prévoit de nouvelles règles en la matière.

À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement.

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé, comme les emprunts minorés des remboursements de la dette.

Intervention :

*M. DEVOS : « Ces deux recommandations particulières ne seront réellement applicables qu'à compter du budget 2019, puisque le référentiel sera le Compte Administratif 2017, que l'on vous présentera la semaine prochaine. »*

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

## **2 – CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL**

La croissance mondiale continue de se renforcer depuis le début de l'année, soutenue par des politiques monétaires expansionnistes et par une progression de l'endettement dans certains pays.

Le redémarrage de la croissance a permis de dynamiser le marché de l'emploi. Le taux de chômage tend à diminuer dans la plupart des pays développés. En revanche, les taux d'inflation restent faibles dans les pays développés et diminuent même dans les pays émergents.

### **2-1 France**

La France a connu un léger rebond de croissance économique en 2017.

Soutenu par la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne (BCE), le climat conjoncturel de la zone euro s'est progressivement amélioré. Les principaux indicateurs de confiance sont au vert (investisseurs, consommateurs, climat des affaires...).

Dans le sillage de la croissance mondiale et européenne, le Gouvernement français a revu à la hausse le taux de croissance 2017 (+ 1,8 %), après + 1,5 % fixé dans la dernière Loi de Finances. Pour 2018, il prévoit + 1,7 % de croissance. Des hypothèses jugées « prudentes » pour 2017 et « raisonnables » pour 2018 par le Haut-conseil des finances publiques.

Le déficit de l'État augmenterait pour atteindre 82,9 Md€ en 2018 après 76,5 Md€ en 2017. Les principales mesures fiscales (suppression partielle de l'ISF, de la Taxe d'Habitation) représentent une baisse des prélèvements obligatoires de 6,5 Md€ en 2018. L'endettement public reste à un niveau très élevé se rapprochant des 97 % du P.I.B. Les collectivités locales représentent moins de 10 % de la dette publique.

### **2-2 Les grandes lignes du projet de Loi de Finances 2018 et du projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 intéressant le secteur communal**

- La contribution des collectivités locales à l'effort de réduction des déficits publics et de maîtrise de la dépense publique ;
- Objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement et du solde de financement des collectivités (article 10 du PLPFP).

Le Gouvernement a annoncé un gel de la DGF en 2018. Le montant de la contribution au redressement des comptes publics reste donc figé à son niveau de 2017. Toutefois, dans le cadre de la réduction de 3 points du ratio des dépenses publiques entre 2018 et 2022, mentionnée dans le projet de loi de programmation 2018-2022, le Gouvernement entend décroître le ratio de dette et décélérer l'augmentation des dépenses publiques par un effort d'économie de 13 Md€ sur les collectivités locales (2,6 Md€ en 2018).

## **2-3 La suppression progressive de la Taxe d'Habitation pour 80 % des ménages**

Le Gouvernement s'engage à supprimer la Taxe d'Habitation sur la résidence principale pour 80 % des ménages. Le mécanisme est progressif (diminution de 30 % en 2018, 65% en 2019 et 100 % en 2020) et soumis à des conditions de ressources : 27 000 € de revenu fiscal de référence pour une part majorée de 8 000 € pour les deux demi-parts suivantes (43 000 € pour un couple) puis de 6 000 € par demi-parts supplémentaires. L'État prend en charge ces dégrèvements dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017.

### **Intervention :**

*M. DEVOS : « La seule problématique que l'on a, c'est qu'après 2020, on ne sait toujours pas comment l'État va compenser ces pertes aux collectivités. »*

## **3 – LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ POUR 2018**

Les orientations budgétaires 2018 traduisent la volonté :

- de ne pas alourdir la fiscalité,
- de maîtriser ses dépenses de fonctionnement afin de préserver sa capacité à investir et de pérenniser un service public de qualité,

### **Intervention :**

*M. DEVOS : « Ce qui va être de plus en plus difficile, il faut en avoir conscience. »*

- de renforcer ses liens avec les communes de la Coban au service d'un développement équilibré et durable de notre territoire.

## **4 – BUDGET PRINCIPAL**

Le budget principal total 2018 s'élèvera à 23 281 000 € (15 791 400 € en 2017) :

- Fonctionnement : 12 170 000 €
- Investissement : 11 111 000 €

La section de fonctionnement augmentera de :

- Fonctionnement 2017 : 10 335 000 €
  - Fonctionnement 2018 : 12 170 000 €
- soit une augmentation de + **17.76 %**

### **Intervention :**

*M. DEVOS : « Cet écart est important à cause des excédents que l'on retrouve tous les ans mais l'équilibre budgétaire réel sera inférieur car l'on ne prend pas en compte ces excédents. »*

La section d'investissement progressera de :

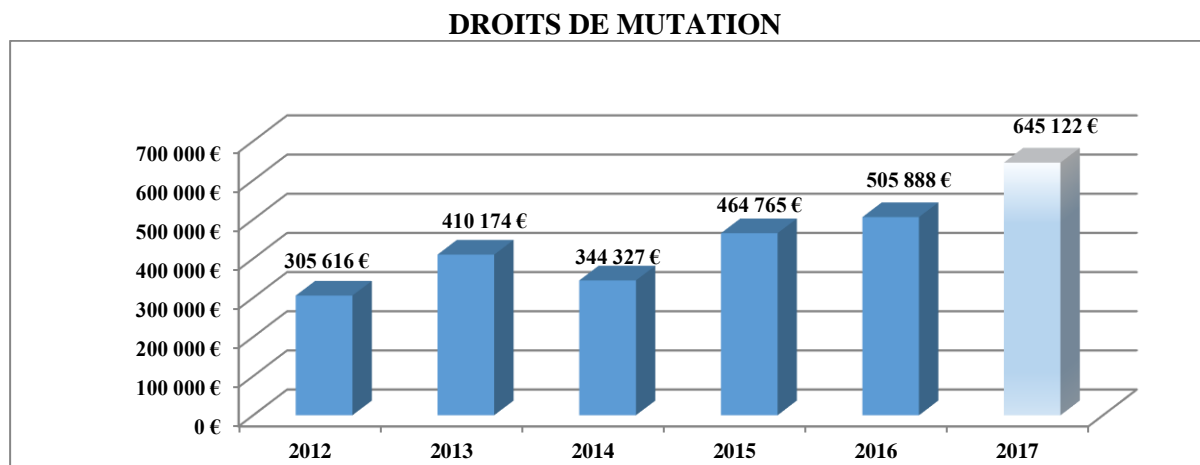
- Investissement 2017 : 5 456 400 €
  - Investissement 2018 : 11 111 000 €
- soit une progression de + **103.64 %**.

### **Intervention :**

*M. DEVOS : « Nous aurons recours à l'emprunt pour les gros projets comme vous l'a expliqué Mme le Maire comme pour la Maison des associations, le déplacement des équipements sportifs sur la zone de Mouchon. »*

#### **4-1 Produit fiscalité indirecte**

Les principales recettes de fiscalité indirecte proviennent des droits de mutation. Les droits de mutation correspondent à tous les droits et taxes perçus par les notaires, pour le compte de l'État et des collectivités à chaque changement de propriétaire.



Les droits de mutation prévisionnels ont été évalués à 475 000 € (*estimation faite sur la base de la moyenne des trois premiers mois de 2018*). Nous espérons que les droits de mutation 2018 soient au moins égaux au montant de l'année 2017.

#### *Intervention :*

*M. DEVOS : « Nous avons indiqué des chiffres très en deçà de ce que l'on avait perçu en 2017, mais nous voulons rester très prudents. »*

#### **4-2 Stabilité des dotations sur la valeur de 2017**

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2018, devrait se maintenir, aux dires du Gouvernement, au niveau du montant de la DGF 2017.

À ce jour, sans notification des dotations 2018, pour la ville, cela se traduirait par une valeur estimée à 860 000 €. Le montant de 2017 représentant 862 463 €.

Ici encore et sans les chiffres officiels de la Direction Générale des Finances Publiques, nous avons voulu dans la transparence afficher des chiffres en espérant que la réalité sera supérieure.

#### **4-3 Proposition sur les taux communaux**

En 2018 l'augmentation de la charge des impôts sur les familles nous pousse à ne pas faire subir aux Lantonnais les conséquences de la politique gouvernementale. Aussi, pour ne pas les pénaliser, les taux communaux des taxes ne seront pas augmentés.

Le produit issu de la fiscalité directe est estimé aujourd'hui à 4 816 277 €, avec des taux communaux inchangés. L'augmentation du produit avec la seule revalorisation des bases de 1.84 %, représente 85 439 €.

Je vous rappelle ci-dessous les taux communaux :

Désignation	Taux 2017
Taxe d'habitation	22.31 %
Taxe Foncière	19.51 %
Taxe Foncière sur le non Bâti	23.77 %

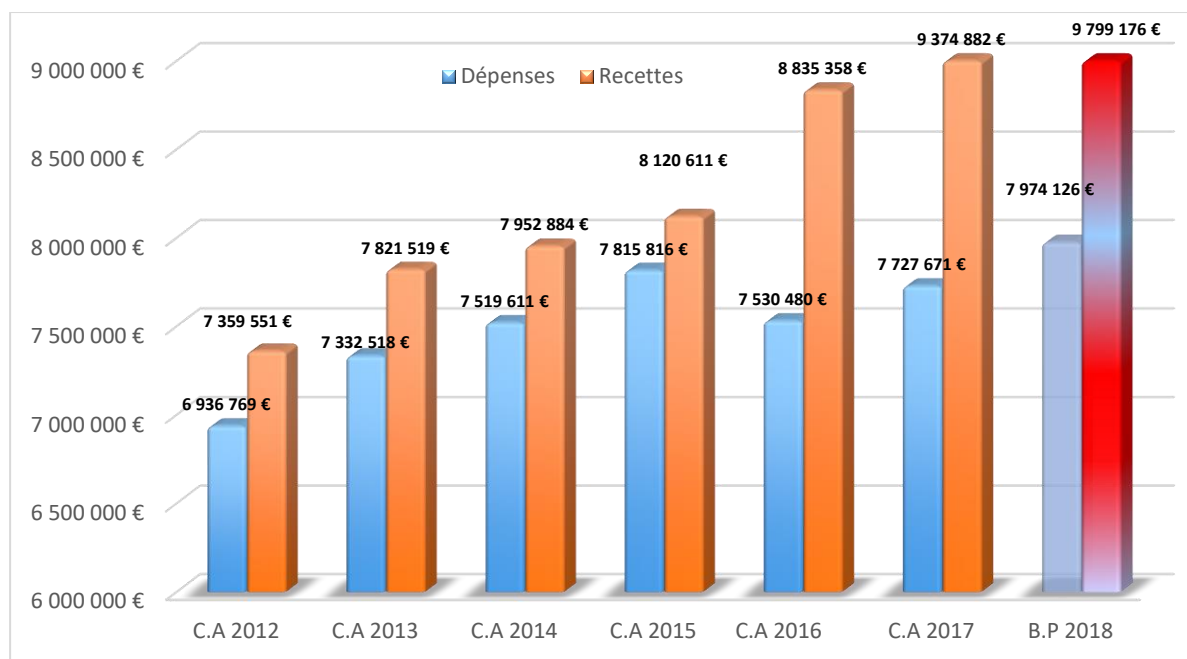
## A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Intervention :

M. DEVOS : « Le C.A fait apparaître toutes les réalisations de 2017 et le B.P, quant à lui, indique les prévisions de l'année, avec toutes les incertitudes que cela peut comporter, notamment en ce qui concerne les dotations. La différence entre le C.A 2017 et le B.P 2018 fait état d'une augmentation de 4.52 %, excédents compris. Ce sont des recettes qui ne font que passer par le budget de Fonctionnement et qui sont intégralement reversées à la section d'Investissement. Cela nous semble indispensable de ne pas utiliser ces recettes exceptionnelles pour abonder la section de Fonctionnement. »

### A-1 Section de fonctionnement

#### RECETTES ET DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



#### A.1.1 Les recettes de fonctionnement sont contenues (hors excédents des budgets annexes)

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement constituées par les impôts, les taxes et les dotations de l'État. Nous avons évoqué précédemment les évolutions de ces dernières.

Le montant des recettes réelles de fonctionnement entre le C.A. 2017 et le B.P. 2018, hors intégration des excédents des budgets « Forêt » et « Lotissement Les Landes de Mouchon », est en baisse de 7.45 %.

L'évolution intègre les recettes fiscales et ne tient pas compte de l'augmentation espérée des dotations. Par principe de précaution et compte tenu de l'incertitude sur notre éligibilité, la dotation D.S.R « Cible » n'a pas été intégrée aux recettes.

### Intervention :

M. DEVOS : « Cette dotation « Cible », nous ne l'avons pas tous les ans. En 2017, elle était d'un montant de 150 000 €. Cette année, on est incapable de vous dire si nous y sommes éligibles ou pas. C'est la raison pour laquelle nous ne l'avons pas prise en compte dans l'équilibre budgétaire et éviter ainsi de se retrouver dans une situation critique, si nous ne l'avons pas cette année. »

#### A.1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement maîtrisées

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées de quatre chapitres principaux : les charges à caractère général, les charges de personnel, les charges de gestion courante ainsi que la dette.



Face à la baisse des recettes de fonctionnement, la Collectivité doit adapter un rythme de progression de ses dépenses.

### **Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 1.77 % (du budget précédent au B.P).**

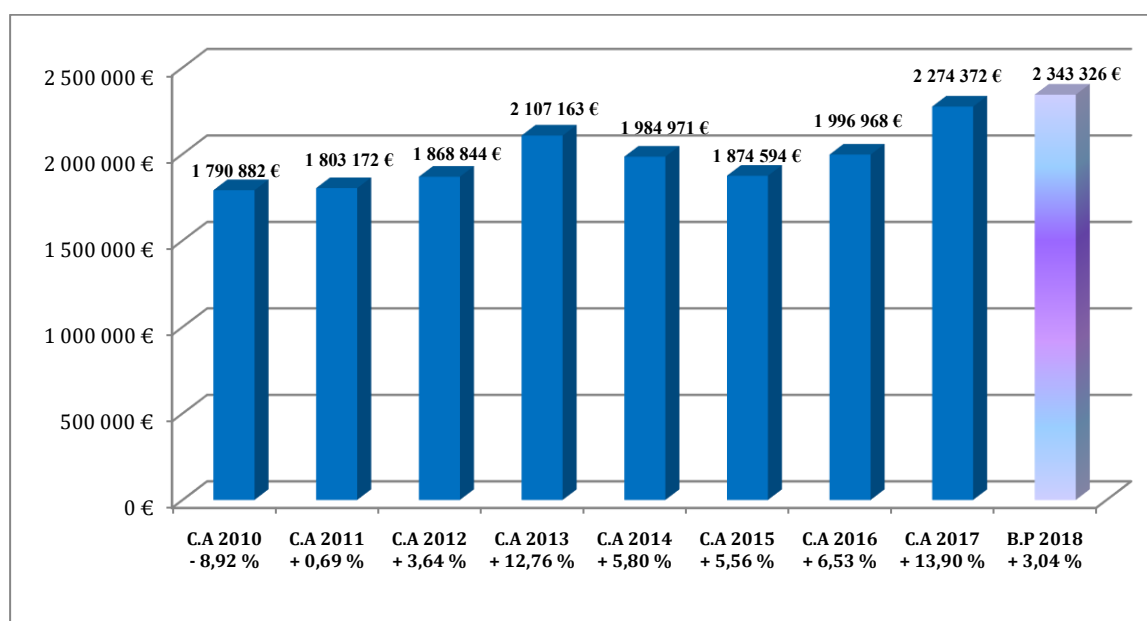
Entre 2014 et 2018, la progression est de 4.23 %. Exprimé en valeur, en comptabilité générale l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement pour la même période s'élève à 328 791 € (BP 2014 : 7 789 388 € / BP 2018 : 8 118 179 €)

## **I – CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL**

Ce chapitre budgétaire rassemble les charges de la Collectivité et représente 29.39 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce poste de dépenses de 2 343 326 € en 2018 (2 498 660 € en 2017) diminue de 6.21 % (du budget précédent au B.P).

### Intervention :

*M. DEVOS : « Il y a deux petites erreurs dans le D.O.B : il faut lire 2 343 326 € au lieu de 2 343 526 € et ce poste de dépenses diminue de 6.21 %, au lieu d'augmenter de 1.05 %.)*



## **II – CHARGES DE PERSONNEL**

Les dépenses de personnel d'un montant de 4 062 400 € en 2018 représentent environ 51 % des dépenses réelles de fonctionnement.

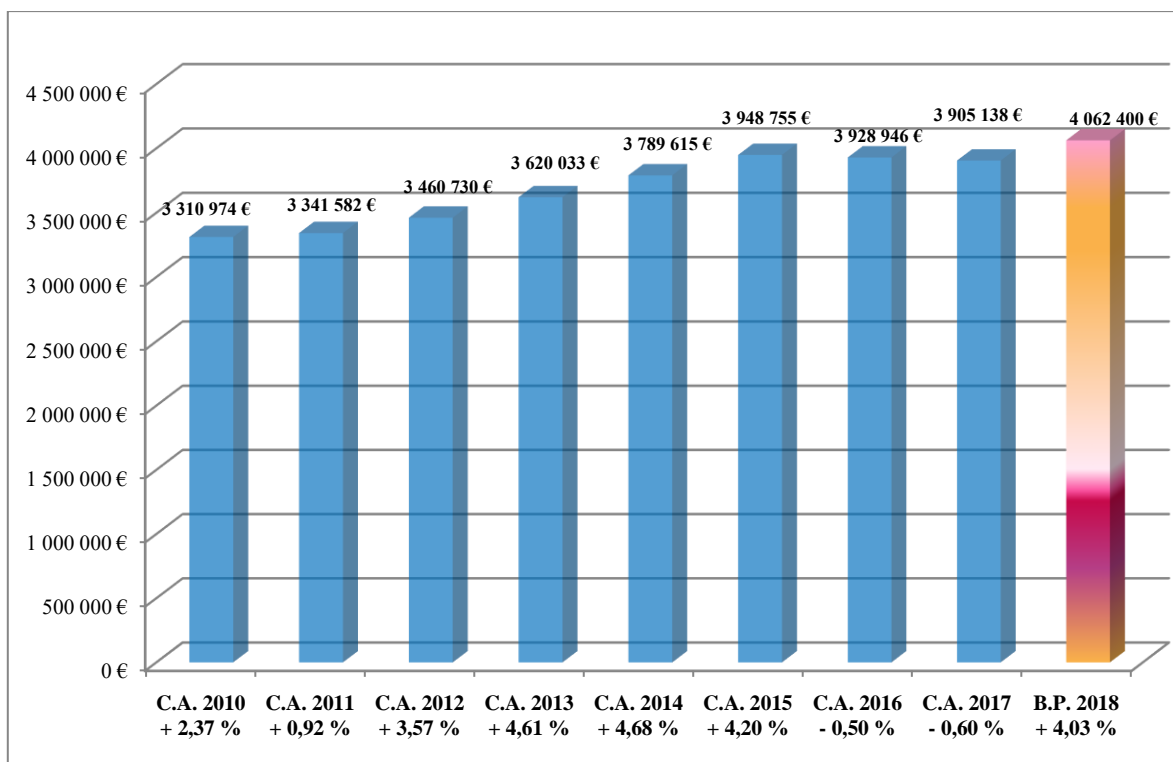
L'augmentation des dépenses de personnel du B.P 2018 par rapport au budget précédent s'élève à 1.05 % et l'évolution par rapport au C.A 2017 devrait se situer autour de + 4.03 %.

### Interventions :

*M. DEVOS : « Les charges à caractère général suivent l'augmentation du prix du coût de la vie. Nous n'avons aucune marge de manœuvre sur ces charges, que nous ne maîtrisons pas en totalité. On a essayé de les maintenir à un taux raisonnable de 50 % environ et l'on est très bien positionné par rapport à d'autres collectivités de même strate, où ce chiffre est beaucoup plus important. »*

*Mme le Maire, pour répondre à M. BILLARD : « Comme on l'a signalé tout à l'heure, il y a deux petites coquilles sur le paragraphe relatif aux charges à caractère général. En effet, je le répète, ce poste de dépenses diminue de 6.21 %. C'est un copier-coller et il faut excuser les services qui ont fait cette année encore, un gros travail. Le D.O.B sera rectifié en ce sens. »*

## ÉVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL SUR LES DERNIÈRES ANNÉES



**Informations sur le personnel pour l'année 2017** (conformément aux dispositions issues de l'application de l'article 107 de la loi NOTRe – modification de l'article L.5211-36 du C.G.C.T)

### Des contraintes réelles imposées aux collectivités : l'incidence sur les dépenses de personnel

Dans un contexte de contraintes et d'incertitudes qui s'invitent durablement tant sur le plan financier, que sur celui des évolutions réglementaires que l'État entend impulser notamment en matière de dotations, de rémunérations et de transferts de compétences, la maîtrise des charges de personnel constitue un enjeu majeur.

Comme pour beaucoup de collectivités, ces charges constituent le premier poste de dépenses (C.A 2017 : 3 905 138 € - B.P 2018 : 4 062 400 €). Le budget du personnel de la Commune représente aujourd'hui en effet plus de 51 % des dépenses réelles de fonctionnement, contre environ 54.80 % au niveau national (au vu de notre strate), ratio qui s'explique en partie par une politique d'internalisation des services.

#### Interventions :

*Mme DEGUILLE* : « *Qu'entendez-vous par internalisation des services ? Vous avez déjà fait faire beaucoup par les entreprises extérieures.* »

*M. DEVOS* : « *Oui, il y a l'externalisation et l'internalisation. Cette dernière consiste à faire réaliser des travaux le plus souvent possible en interne par nos services. La facilité serait effectivement d'externaliser parce que nous n'avons pas les moyens en interne. Il y a également des obligations, comme la Coban qui a pris la compétence « Urbanisme » pour l'instruction des permis de construire. Mais cette prestation a un coût et impacte la section de Fonctionnement. L'externalisation, c'est très bien pour la partie « Dépenses de Personnel », mais cela augmente la section de Fonctionnement, d'où le danger.* »

*Mme DEGUILLE* : « *C'est ce que l'on a dit dans les années passées.* »

*M. DEVOS* : « *Tout à fait, on est tous d'accord, l'externalisation a un coût. Il faut que la population se rende bien compte qu'aujourd'hui, quel que soit notre choix, c'est toujours la section de Fonctionnement qui est impactée et c'est cette section que le Gouvernement nous contraint de ne pas faire progresser, d'où les difficultés rencontrées.* »

Ces chiffres affichent une situation particulièrement saine dans la mesure où les caractéristiques de notre Commune sont exceptionnelles de par son sur-classement touristique, son front littoral (3 ports et plages) et son territoire (terrestre, maritime et forestier), qui la place parmi les plus grandes communes de France.

Intervention :

*M. DEVOS : « La Commune est vaste, d'une superficie de 136 km<sup>2</sup> avec environ 85 km de voirie. Cela représente beaucoup de contraintes d'entretien, mais il faut maintenir ce service, que l'on doit aux administrés. »*

Les hausses de personnel sont dues à plusieurs mécanismes :

Outre les incidences liées au « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT), le chapitre 012 du personnel reste toujours impacté par un relèvement des divers taux de cotisations patronales maladie, retraite etc... Soulignons que l'augmentation du point d'indice de 0.6 % en février 2017 n'a pas été sans incidence (environ 20 000 € chargés sur 11 mois jusqu'au 31/12/2017) sur la masse salariale. En outre, le PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) a eu un impact non négligeable en induisant une revalorisation des grilles indiciaires des différentes catégories hiérarchiques (A, B et C) sur une période initiale de plusieurs années de 2016 à 2020 (à noter tout de même le « gel de ces revalorisations sur 2018 et son report en 2019) et en impactant fortement le GVT (par un déblocage des déroulés de carrières notamment en catégorie C).

*Pour exemple : en 2017, le nombre d'avancements de grade s'est élevé sur la Commune à 21 et celui des promotions internes à 5, sans compter tous les avancements d'échelons à cadence unique qui ont eu lieu.*

Ces contraintes réelles ont un impact très important pour les finances de notre Collectivité.

Rappelons que la masse salariale, dans un sens comptable, est constituée de la totalité des comptes concernés par les écritures de paie. Elle comprend les rémunérations du personnel (salaires, primes, indemnités...) et les charges sociales et patronales. Elle constitue la part essentielle des « dépenses de personnel ».

L'année 2017 a été marquée encore une fois par des recrutements nécessaires notamment pour remplacer les agents momentanément absents pour cause de maladie, accidents de service ou de trajets, congés divers ou encore formation, pour compléter une activité saisonnière ou encore pallier des pics d'activité. Tous ces mouvements de personnels ainsi que la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire appelé RIFSEEP, ont donc mécaniquement augmenté les dépenses et les rémunérations en 2017.

Intervention :

*M. DEVOS : « Le RIFSEEP dont on vous a déjà parlé, est une méthodologie de mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire, obligatoire, qui a contribué à augmenter les dépenses, dont les rémunérations en 2017. »*

Outre les dispositions issues de l'application de l'article 107 de la loi NOTRe, le rapport de préparation des orientations budgétaires doit comporter les informations suivantes :

**La structure des effectifs de la Commune au 31/12/2017**

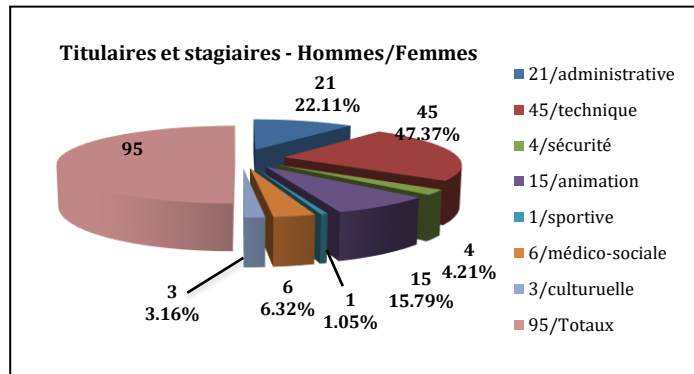
La Collectivité recense au 31 décembre 2017, 109 agents (dont 95 agents titulaires et stagiaires, 10 agents contractuels de droit public permanents et non permanents et 4 agents de droit privé (1 CAE et 2 CEA et 1 apprenti). Il n'existe pas d'inégalité de traitement entre les hommes et les femmes. À noter que la proportion de femmes est plus importante que celles des hommes au sein de la Commune. Soit :

- 9 agents de moins que les effectifs déclarés au 31/12/2016
  - 2 de moins pour les stagiaires et titulaires
  - 1 contractuel de moins
  - 6 contrats droit privé de moins (essentiellement les CEA)

a) **Structure des effectifs** (hommes/femmes) par filière et par sexe au 31/12/2017

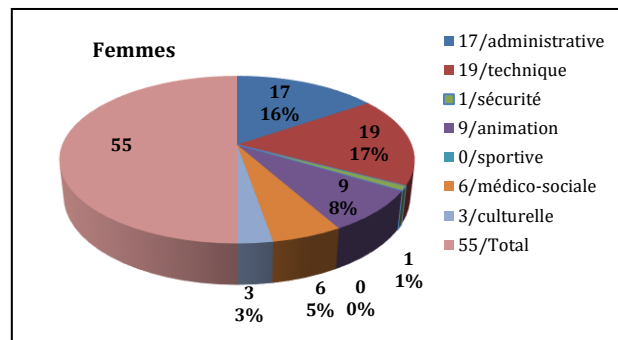
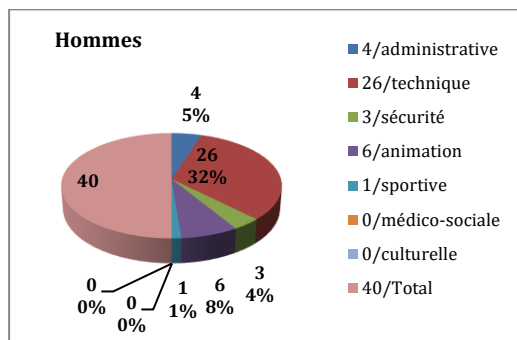
➤ Titulaires et stagiaires

Filière	H	F	Total
Administrative	4	17	21
Technique	26	19	45
Sécurité	3	1	4
Animation	6	9	15
Sportive	1	0	1
Médico-sociale	0	6	6
Culturelle	0	3	3
TOTAL	40	55	95



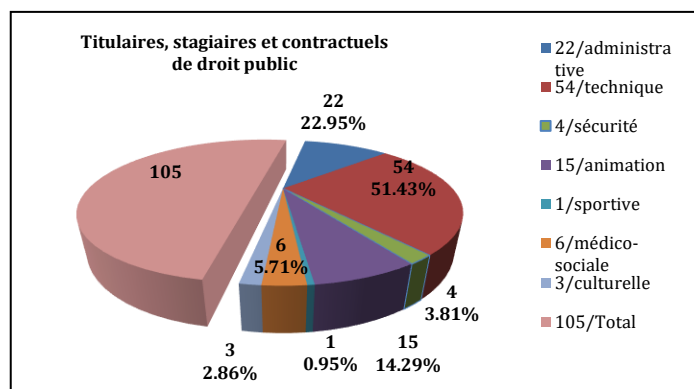
**Intervention :**

Mme le Maire : « Tout à l'heure, je posais la question quant aux agents qui occupaient la filière médico-sociale, en fait ce sont les ATSEM. »



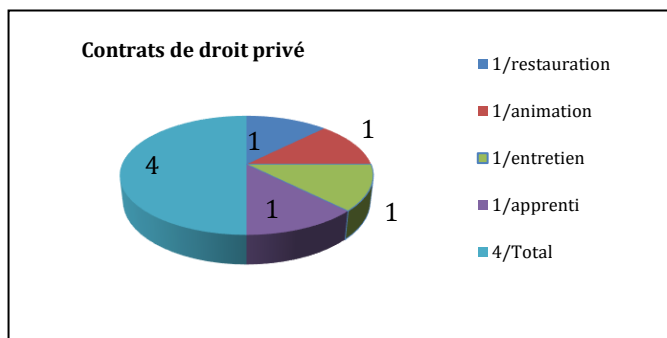
➤ Titulaires, stagiaires et contractuels de droit public (permanents et non permanents)

Filière	H	F	TOTAL
Administrative	4	18	22
Technique	33	21	54
Sécurité	3	1	4
Animation	6	9	15
Sportive	1	0	1
Médico-sociale	0	6	6
Culturelle	0	3	3
TOTAL	47	58	105



➤ Contrats de droit privé

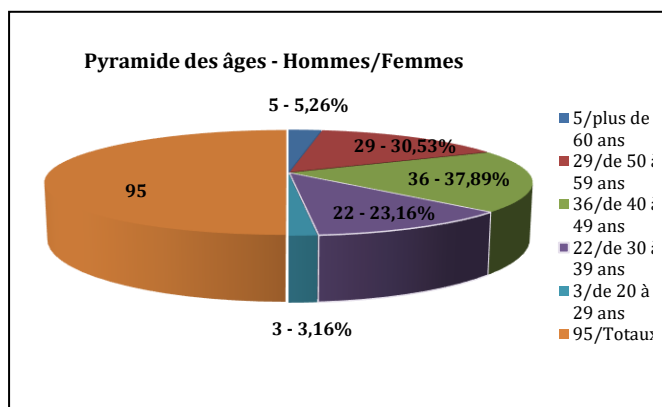
Sans filière	H	F	TOTAL
Restauration Entretien Enfance Education	1	2	3
Apprenti service Administratif	1	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>



b) **Pyramide des âges** (hommes/femmes) au 31/12/2017

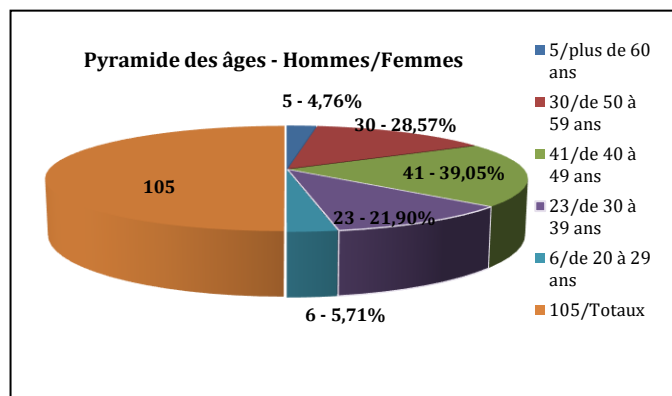
➤ Titulaires et stagiaires

Âges (ans)	H	%	F	%
+ de 60	1	2.5	4	7.27
de 50 à 59	14	35	15	27.27
de 40 à 49	12	30	24	43.64
de 30 à 39	12	30	10	18.18
de 20 à 29	1	2.5	2	3.64
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>100</b>	<b>55</b>	<b>100</b>
Total Général			95 agents	



➤ Titulaires, stagiaires et contractuels de droit public (permanents et non permanents) hors contrats de droit privé

Âges (ans)	H	%	F	%
+ de 60	1	2.5	4	7.27
de 50 à 59	15	35	15	27.27
de 40 à 49	16	30	25	43.64
de 30 à 39	12	30	11	18.18
de 20 à 29	3	2.5	3	3.64
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>100</b>	<b>58</b>	<b>100</b>
Total Général			105 agents	



Interventions :

*M. DEVOS : « Ce graphique fait état du vieillissement des employés de la Collectivité. Les plus âgés représentent 43.64 %, situés dans une fourchette de 40 à 49 ans. Les plus jeunes, quant à eux, âgés de 20 et 29 ans sont peu nombreux et représentent 3.64 des agents. De plus, il y a 7 % de personnes de plus de 60 ans. »*

*Mme le Maire : « Ce qui explique les arrêts de maladie. Les agents sont fatigués car quand on arrive à 59 ans, tout devient plus compliqué, notamment dans les secteurs de l'entretien, des écoles... »*

**Les dépenses de personnel et les rémunérations**

**Les dépenses de personnel :**

Elles incluent non seulement la masse salariale mais également ses « périphériques » (formation professionnelle, prestations d'action sociale...), ainsi que les coûts de fonctionnement liés à la gestion du personnel (frais d'annonces, frais médicaux, frais d'équipement de sécurité, budget de fonctionnement du service du personnel etc....).

**Les rémunérations :**

- ✓ Le traitement indiciaire qui découle de l'indice détenu par l'agent en fonction de son grade (nombre de points attachés à l'indice multiplié par la valeur du point d'indice) ;
- ✓ Le supplément familial de traitement (SFT) qui dépend du nombre d'enfants de l'agent, de son temps de travail et de son indice ;
- ✓ L'indemnité de résidence qui dépend de la zone géographique où exerce l'agent : la Collectivité n'est pas concernée ;
- ✓ Les charges patronales dont le taux est fixé par décret ;
- ✓ Les indemnités de fonction des élus.

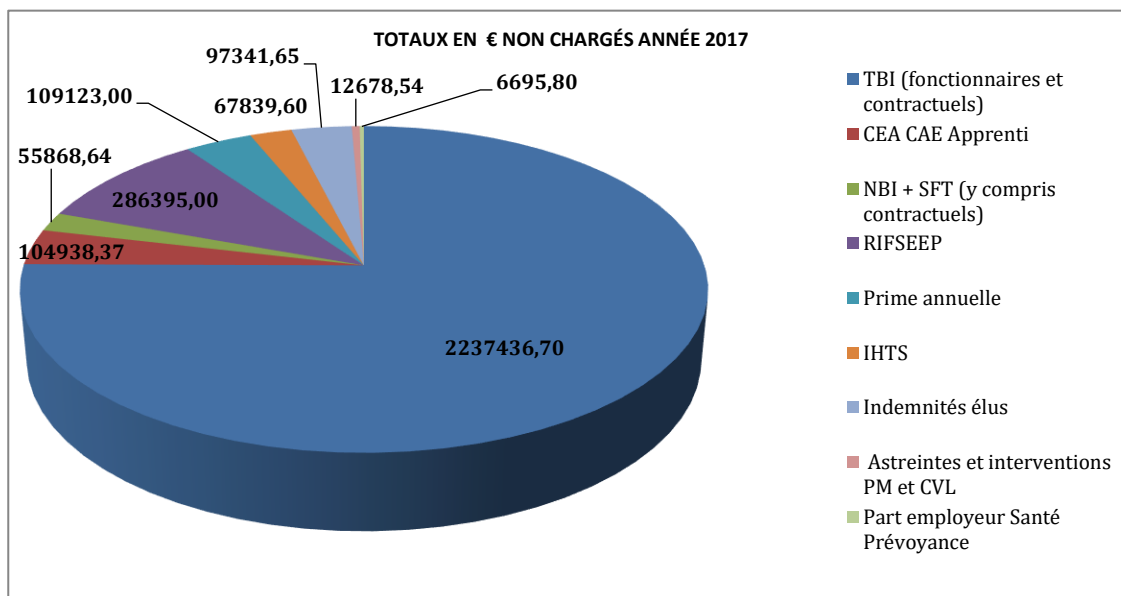
S'ajoutent le cas échéant, les éléments de rémunération accordés de droit comme la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI), qui relève des missions accomplies par l'agent, les indemnités de régie (désormais incluses dans la part IFSE du RIFSEEP), d'astreinte et d'intervention ou encore la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA), les IHTS diverses effectuées pour nécessités de service.

Par ailleurs, la Collectivité verse une prime annuelle aux agents d'un montant de 1 222 € brut qui varie en fonction de la situation administrative de l'agent et de l'absentéisme.

La Commune verse toujours une participation de 6 € par agent sur la santé et/ou la prévoyance, pour les titulaires et stagiaires et participe à hauteur de 50 % de leur valeur faciale, à l'acquisition de titres restaurant en faveur des agents stagiaires, titulaires et contractuels de droit public et privé ; Ces titres-restaurant étant assimilés à des « avantages sociaux » attribués indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir.

**QUELQUES ÉLÉMENTS NON CHARGÉS DE REMUNÉRATION BRUTE AU 31/12/2017**

TRAITEMENT INDICIAIRE fonctionnaire et contractuels	2 237 436.70 €
CONTRATS DROIT PRIVÉ SMIC HORAIRE (CEA CAE Apprenti)	104 938.37 €
NBI + SFT (y compris contractuels)	55 868,64 €
RÉGIME INDEMNITAIRE/RIFSEEP	286 395.00 €
PRIME ANNUELLE	109 123,00 €
IHTS jour + nuit + dimanche et jours fériés	67 839.60 €
INDEMNITÉS ÉLUS	97 341.65 €
ASTREINTES ET INTERVENTIONS PM et CVL	12 678.54 €
PART EMPLOYEUR SANTÉ PRÉVOYANCE	6 695.80 €



Interventions :

M. DEVOS : « Le RIFSEEP a permis à 80 % des agents de voir leur salaire augmenter, mais pas tous du même montant... »

Mme le Maire : « Cela nous a demandé un effort en 2017, de 60 000 €. »

**L'année 2018 reste impactée par :**

- Le versement d'une indemnité compensatrice induite par la hausse de la CSG, qui occasionne parfois quelques augmentations de charges patronales en fonction des situations individuelles ;
- La hausse des charges patronales CNRACL et IRCANTEC (caisses de retraite) et des cotisations vieillesse du régime général ;
- La mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) initiée en juillet 2017 ;
- Les départs et « sorties d'agents » (*notamment départs retraites, mises à disposition, demandes de disponibilités diverses, détachements hors collectivité, mutations, fins de contrat le cas échéant, inaptitude, invalidités...*) ;
- Les recrutements d'agents titulaires (mutations, détachements ...) et/ou contractuels (accroissements temporaires d'activités, accroissements saisonniers, remplacements d'agents...)
- La mise en œuvre de nombreuses formations obligatoires initiales et/ou de recyclage notamment dans le domaine de la santé, l'hygiène et la sécurité (*habilitations diverses, CACES, SST, FCO policiers municipaux, montage et démontage des tentes et structures diverses, nécessaires aux manifestations etc.*) ;
- Les déroulés de carrière des agents communaux (*avancements d'échelons à la cadence unique, avancements de grades et promotions internes*) ;
- L'absentéisme des agents pour raisons de santé comprend les maladies ordinaires, les accidents du travail, les maladies professionnelles et les maladies de longue durée, les congés de maternité ou d'adoption : la renégociation du contrat d'assurance statutaire du personnel communal avait induit en 2017 de nouvelles conditions contractuelles tarifaires avec la mise en place d'une franchise de 10 % sur les indemnités journalières mais avec en parallèle un maintien du taux de cotisation en place depuis 2014 : incidence donc sur les remboursements sur rémunération de personnel en section de fonctionnement qui impacte aussi l'année 2018.

À noter que la poursuite de la mise en œuvre du PPCR pour les agents de catégorie A B et C qui était prévue sur 2018, est reportée en 2019.

Intervention :

M. DEVOS : « La masse salariale va donc augmenter en 2019 sans que l'on ne puisse rien y faire. »

Pour information également, la réintégration de la journée de carence depuis janvier 2018 dont les effets sur l'absentéisme ne pourront être mesurés qu'à la fin de l'année 2018.

Une grande vigilance sur la masse salariale devra être maintenue tout en essayant cependant de ne pas mettre les services communaux en difficulté et de ne pas entraver la bonne marche et la gestion de ces derniers. En effet, dans un souci de rationalisation des dépenses publiques, la démarche première reposera chaque fois que possible, sur une réorganisation des services par une mobilisation des ressources internes, voir un repositionnement d'agents. Toutefois, si cela ne suffit pas, les recrutements nécessaires devront toujours être opérés afin de répondre à des besoins spécifiques tout en assurant la continuité de service public (saisonnalité, pics d'activité, remplacements d'agents absents en particulier dans les services soumis à des taux d'encadrement réglementaires ou encore au regard de la spécificité de certains métiers, remplacement d'agents partis à la retraite etc...).

Par ailleurs, parmi les mouvements de personnel réalisés en 2017 et initiés en 2018, notons :

- Le recrutement en septembre 2017 d'une Chargée de Communication catégorie A sur une quotité hebdomadaire de 28/35èmes ;
- Le maintien dans la masse salariale de 3 agents contractuels saisonniers espaces verts qui avaient été initialement recrutés pour une période de 5 mois d'avril à septembre 2017 ;

Intervention :

*M. DEVOS : « C'est une volonté politique pour que la commune reste propre. »*

- Le maintien d'un agent contractuel CEA recruté initialement sur le service des ports et affecté, suite à la création du SMPBA, sur un contrat CDD de droit public sur le service Espaces Verts ;
- Le départ, en août 2017, dans le cadre d'une mutation, du Responsable de la Commande Publique et le recrutement fin mars 2018 de son remplaçant ;

Intervention :

*M. DEVOS : « Comme vous l'a signalé Mme le Maire tout à l'heure, nous sommes restés 9 mois sans responsable au service Commande Publique, ce qui a pénalisé le chapitre Investissement et c'est la raison pour laquelle de nombreux chantiers ont dû être décalés sur l'année à venir. »*

- Le départ en octobre 2018 du Responsable des Services Techniques (admission retraite) et l'arrivée du nouveau RST en avril 2018 ;
- L'arrêt de contrats emplois d'avenir remplacés par des contrats de droit public, induisant une incidence en dépenses comme en recettes dans la section de fonctionnement ;
- Le nécessaire repositionnement d'agents dans le cadre des mobilités internes, etc...

Notons pour information le recrutement d'un agent en contrat d'apprentissage (*avec un impact financier quasi inexistant dû à la prise en charge par le FIPHFP*).

### **La durée effective du travail dans la Commune**

Le temps de travail des agents reste inchangé par rapport à l'année passée.

Aucun agent n'exerce ses fonctions à temps non complet hormis un agent contractuel de droit public à 28/35<sup>ème</sup> ; tous les agents sont recrutés sur des postes créés à temps complet.

Quatre agents exercent leurs missions dans le cadre d'un temps partiel : deux bénéficient d'un temps partiel sur autorisation à 90 % et un dispose d'un temps partiel de droit à 80 %.

Le décompte du temps de travail effectif annuel appliqué à la Collectivité pour un agent exerçant ses fonctions à temps complet (soit selon une quotité hebdomadaire de 35/35<sup>ème</sup>) est toujours à ce jour de 1 564,50 heures.

Cette durée du travail est inférieure à la durée légale annuelle de 1 607 heures car le personnel communal bénéficie d'un régime de congés annuels plus favorable que le strict cadre statutaire, à savoir :

- En sus des 25 jours de congés annuels légaux :

Conformément à l'accord-cadre, les agents municipaux bénéficient de jours de congés annuels supplémentaires accordés collectivement à hauteur de 4.5 par an (5.5 jours initialement car 1 jour a été octroyé pour la journée de solidarité).

Les agents travaillent :



- soit selon un cycle de travail hebdomadaire :
  - o à 35 heures
  - o ou à 37 heures, générant 12 RTT à l'année
- soit selon un cycle de travail annuel de 1 564.50 heures

Par ailleurs, trois journées du Maire sont octroyées annuellement aux agents stagiaires, titulaires et contractuels de droit public et de droit privé, selon un calendrier fixé chaque année en Comité Technique.

*Intervention :*

*M. DEVOS : « Il y avait 6 jours lorsque nous sommes arrivés et suite à une négociation avec les Syndicats, il n'y en a plus que 3. »*

### **III - CHARGES DE GESTION COURANTE**

Ces charges concernent les contributions obligatoires, les subventions aux associations et aux budgets annexes.

Les subventions aux associations représentent à budget constant 115 000 €.

La principale évolution sur 2018 concerne la subvention au CCAS qui augmente de 8.78 %.

*Intervention :*

*M. DEVOS : « On a essayé de garder constant le montant alloué aux associations, malgré l'arrivée de nouvelles sur la Commune. En ce qui concerne la subvention versée au CCAS, l'augmentation démontre que malheureusement il y a de plus en plus de personnes qui ont besoin de la Collectivité pour survivre. C'est notamment un déficit du service d'Aide à la Personne, d'environ 20 000 €, qui fait que cette subvention d'équilibre a été allouée au CCAS. »*

Cette subvention passe de 333 700 € au B.P 2017 à 363 000 € au B.P 2018 soit une progression de 8.78 %.

### **IV - L'ENDETTEMENT**

Nous devrions dégager un autofinancement de plus de 3 900 000 €, ce qui pour notre Commune implique un effort de rationalisation et une attention particulière de l'ensemble des agents de la Collectivité. Cet autofinancement a été généré cette année par les ventes importantes des terrains de Mouchon.

*Intervention :*

*M. DEVOS : « Cette somme est énorme, elle est due aux excédents de budgets, aux ventes des terrains du Lotissement de Mouchon, mais également à un effort important de la part de la Collectivité pour augmenter tous les ans son autofinancement, ce qui nous permet d'investir sans emprunter. Il faut le souligner car l'année dernière nous étions à 1.900 Md'€ »*

Nous prévoyons un emprunt pour l'investissement à hauteur de 4 650 000 € pour le financement des deux gros programmes de la Maison des Associations et du transfert des équipements sportifs à Mouchon.

*Interventions :*

*M. DEVOS : « Vous allez me dire pourquoi transférer ces équipements sur Mouchon. Simplement parce qu'aujourd'hui, on s'aperçoit que les terrains de tennis de Cassy ne peuvent plus être réagréés. Ils ont été restaurés à 4 reprises déjà et maintenant il y a une marche à l'entrée qui doit faire 35 cm. Tout le monde a été unanime. Ils ne peuvent plus recevoir de nouveaux revêtements. Le terrain de foot, quant à lui, devrait faire l'objet de très gros travaux de rénovation pour être remis en état. Conformément à notre programme électoral, il a été décidé de faire une plaine des sports sur Mouchon. Aussi, nous profitons de cette opportunité pour transférer tous les équipements, prévoir un nouveau club-house pour le tennis qui dispose aujourd'hui d'un tout petit espace. Concernant ce bâtiment qui abrite aussi l'Office*

du Tourisme, certains pensent qu'il est exceptionnel, mais je vous invite à aller le visiter. Vous verrez qu'il est excessivement petit et que la partie occupée par l'OT ne répond pas aux normes handicap. Idem du côté du tennis. Vu la vétusté de cet immeuble, je pense que personne ne sera contre la mise à disposition de nouveaux espaces à l'OT et au club de tennis. »

Mme le Maire : « En effet, il est en très mauvais état. Nous sommes très souvent interpellés par le personnel de l'Office de Tourisme, qui travaille dans des conditions très difficiles, pour faire des travaux de réhabilitation. Mais ce n'est que du rafistolage, d'année en année. »

M. DEVOS : « Comme vous le voyez sur les deux graphiques relatifs à l'endettement, l'année prochaine, son montant sera en progression. C'est encore une fois, théorique puisque les recettes exceptionnelles n'ont pas été prises en compte. Nous aurions pu, comme certaines collectivités le font, les inscrire au budget. Mais restons prudents ! Tant qu'elles ne sont pas encaissées, nous n'en tenons pas compte, c'est pourquoi ce chiffre peut vous paraître exorbitant. »

Mme le Maire : « Qui plus est, quand on parle d'emprunter 4.600 Md'€, il faut savoir qu'ils seront empruntés au fur et à mesure des investissements pour aller jusqu'à 2020. J'ai fait des petits calculs, si l'on arrive à faire la Maison des Associations et de la Jeunesse (et nous allons y arriver), la base administrative des Services Techniques, le transfert des équipements sportifs à la Plaine des Sports de Mouchon avec un nouveau club-house, on aura fait un investissement très important pour les Lantonnois sur cette mandature d'environ 1 550 € par habitant.

M. DEVOS : « Il faut préciser que nous avons un taux d'autofinancement très important. D'ailleurs, on aurait pu le consacrer à ces nouveaux investissements. Malheureusement, l'état des bâtiments communaux nous oblige à faire des dépenses d'entretien considérables que ce soit sur les bâtiments du Service Technique où la base de vie est devenue indispensable, sur les écoles où il y a encore beaucoup à faire... En effet, les travaux d'entretien sur les dernières années n'ont pas été à la hauteur de ce qu'ils auraient dû être. Il ne faut pas se focaliser sur les courbes de ces deux graphiques qui sont un peu ascendantes avec une pente très forte puisqu'elles sont tout à fait raisonnables par rapport aux recettes des années à venir. »

Mme le Maire : « C'est que virtuel. »

Mme DEGUILLE : « On verra, si c'est virtuel. »

M. DEVOS : « Mais, vous le constaterez. »

Mme DEGUILLE : « Tant mieux pour la Commune. »

Mme le Maire : « Quand on aura investi 1 550 € par habitant au lieu de 487 €, on aura fait un grand pas pour les Lantonnois. »

M. DEVOS : « On peut ne parler que de l'endettement en disant effectivement, ils sont endettés mais il faut regarder les réalisations qui sont faites. On ne peut pas comparer avec ce qui s'est fait auparavant. »

Mme DEGUILLE : « Pour l'instant vous avez la chance de ne pas avoir connu de tempête depuis que vous êtes là. Parce que nous, on en a eu une à chaque mandature et beaucoup d'argent a été investi pour réparer les bâtiments. »

M. DEVOS : « Sauf pour les Services Techniques, qui eux, n'ont jamais été réparés. »

Mme DEGUILLE : « Il y a des choses qui devaient être faites avant. »

M. DEVOS : « Il fallait peut-être emprunter Mme DEGUILLE et vous auriez peut-être dû le faire parce que depuis des années, les agents y travaillent dans des conditions lamentables. »

Mme le Maire : « Ce ne sont tout de même pas les tempêtes qui ont endommagé la restauration scolaire qui était frappée de fermeture depuis 10 ans, le multi-accueil... »

*M. DEVOS : « On est bien d'accord. Il y a eu l'église qui a été entièrement rénovée et qui est magnifique... »*

*Mme le Maire : « L'église et la Médiathèque. »*

*Mme DEGUILLE : « Il y a eu aussi le complexe sportif... »*

*M. BILLARD : « L'église, la Médiathèque, le complexe sportif, la MAS, l'EHPAD... »*

*M. DEVOS : « Non, vous n'avez rien financé pour la MAS et l'EHPAD. Cela ne vous a rien coûté. »*

*M. BILLARD : « Vous dites que l'on n'a rien fait durant notre mandature. Les terrains où se trouvent la MAS et l'EHPAD étaient bien à la Commune. »*

*M. DEVOS : « Oui, vous les avez donnés ! »*

*M. BILLARD : « Nous étions porteurs des projets, c'est la même chose comme vous, sur Taussat. »*

*M. DEVOS : « Non, ça n'a rien à voir. »*

*Mme le Maire : « On parle d'investissement. »*

*M. BILLARD : « De toute façon, on ne peut pas discuter. Sachant que vous n'avez pas le quorum aujourd'hui sans l'opposition, on s'en va sans délibérer, et vous ne pourrez pas non plus le faire sans nous ce soir. »*

*M. DEVOS : « Vous reviendrez alors ! »*

*M. BILLARD : « On reviendra, cela ne nous dérange pas. »*

*M. DEVOS : « C'est quoi ce chantage ? »*

*M. BILLARD : « C'est la réalité des faits, si l'on ne peut plus s'exprimer... »*

*Mme le Maire : « M. BILLARD, vous ne faites pas honneur à la démocratie en nous menaçant de quitter la salle du Conseil Municipal alors que nous sommes en train de voter le DOB. S'il vous plaît, arrêtez-vous !! »*

*M. BILLARD : « Écoutez, quand bien même, on se lève et l'on s'en va. Dans trois jours vous reconvoquez l'Assemblée et on votera. C'est juste pour vous expliquer que depuis trois ans, vous nous faites la morale sur l'état des finances de la Commune, qu'elle était endettée... »*

*M. DEVOS : « Non, on n'a jamais dit ça. »*

*M. BILLARD : « Maintenant vous changez de discours parce que les chiffres le démontrent. Vos comptes rendus depuis trois ans sont comme ça. De toute façon, il n'y a pas de dialogue. »*

*Mme le Maire : « Mais non, je n'ai jamais dit que la Commune était endettée, je l'ai encore répété tout à l'heure. »*

*M. BILLARD : « Jamais vous ne l'avez dit quand vous avez pris votre mandat de Maire ? »*

*Mme le Maire : « Non. Vous voulez que je reprenne mon DOB ? Qu'est-ce que je viens de répéter encore une fois aujourd'hui, 407 €/habitants d'endettement en 2013. Elle n'était pas endettée en 2014, je le répète. Par contre, c'était beaucoup trop par rapport aux investissements réalisés. Je suis désolée, mais je ne peux pas vous laisser dire en public que la MAS et l'EPHAD sont des investissements communaux. »*

M. BILLARD : « Mme le Maire, quand vous avez repris les rênes et depuis trois ans, vous n'avez jamais parlé de la mauvaise gestion faite par l'ancienne Municipalité ? M. DEVOS, je veux bien que vous nous reprochiez l'état déplorable des bâtiments du Service Technique mais on a fait comme vous : études, projets et après, on les met en place mais il faut du temps. Bien sûr on est parti en 2014, mais vous ne savez pas ce que l'on aurait fait si on avait été réélus. Alors, ne dites pas que l'on ne faisait rien. »

Mme le Maire : « Allez, on arrête là, on fera le bilan. »

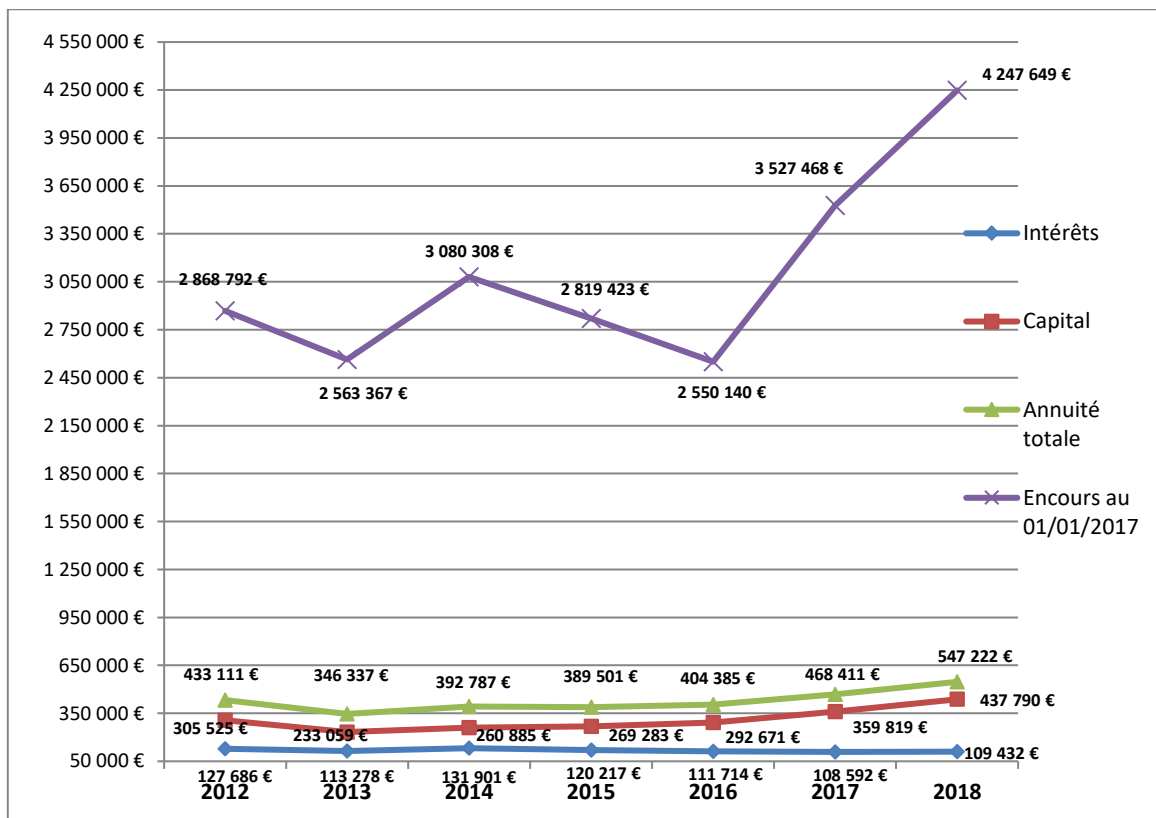
M. DELATTRE : « C'est pour ça que vous avez gagné les élections ! »

M. BILLARD : « Honnêtement que l'on ait gagné ou perdu, moi je m'en fous. Aujourd'hui, je me bats pour une seule cause, les Lantonnois et mon engagement est le même, je suis toujours là. On devrait pouvoir parler intelligemment entre nous, discuter, si on ne peut plus dialoguer et si être dans l'opposition, c'est se taire et ne rien faire, je prends mais affaires et je m'en vais. On n'est pas là pour refuser certains projets qui sont bons pour la Commune. Au contraire, on a porté nombre d'entre eux pour lesquels on a délibéré favorablement, comme la Maison des Associations, projet pour lequel on ne s'est jamais opposé. Ce qui nous pose problème, c'est le transfert des terrains de sports sur Mouchon. J'entends très bien qu'il y a des problèmes d'accessibilité par rapport aux normes handicap et je vous rejoins là-dessus puisque je faisais partie de la Commission d'accessibilité. On comprend que les bâtiments ne sont plus aux normes et qu'ils sont vétustes. Aujourd'hui, on n'est pas dans la critique et dans l'attaque, on essaie de défendre ce que l'on découvre. »

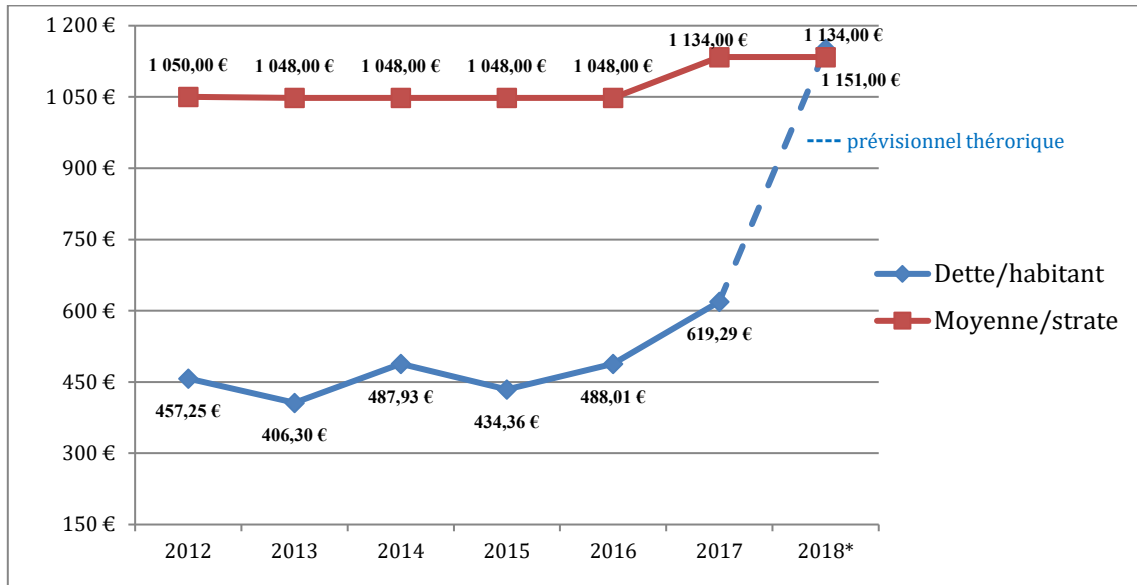
Mme le Maire : « Allez on continue car on a une présentation après. »

M. BILLARD : « Écoutez Mme le Maire, c'est un débat, c'est écrit noir sur blanc sur la délibération. Si les propos que l'on engage vous dérangent, on s'en va et vous n'avez plus le quorum. »

### ENDETTEMENT



## ENCOURS DE LA DETTE PAR HABITANT



2018\* : Simulation de l'encours de la dette par habitant au 1<sup>er</sup> janvier 2020 avec intégration du montant total des emprunts inscrits au B.P. 2018 qui en réalité ne seront contractés qu'en fonction de l'état d'avancement des projets.

Comme vous pouvez le constater la dette par habitant reste dans les mêmes valeurs de notre strate.

La dette communale est classée à 100 % de son encours en A1, soit le degré le plus sécurisé selon la charte GISSLER [référentiel national adopté après la crise des emprunts toxiques qui classent la dette selon son risque de structure et de taux qui va de A1 (risque nul) à F6 (très élevé)].

La Commune ne dispose d'aucun emprunt dit toxique dans son portefeuille de dette.

Notre taux d'endettement est de 6.07 % (annuité de la dette/recettes réelles de fonctionnement). Notre capacité de désendettement (encours de la dette/épargne brute) définit la capacité à dégager un autofinancement suffisant pour rembourser notre dette. Elle est exprimée en année et s'élève à 2.42.

## B – SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1 – PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR 2018

Le budget 2018 prévoit un plan d'investissement en augmentation suite aux différentes études menées en 2017 et qui se concrétiseront en 2018. Le programme d'investissement est évalué à 11 111 000 M€

Les investissements pour les locaux communaux sont très supérieurs à ceux nécessaires à l'entretien. L'état global du parc immobilier de la commune, par une absence d'entretien récurrent, nécessite aujourd'hui la reconstruction de certains bâtiments et la mise en œuvre d'importants programmes de réhabilitation.

#### 1.1 Programme Pluriannuel d'investissements

Ce programme permet d'avoir une vision sur l'ensemble des investissements de la mandature.

Les années de réalisation qui seront proposées en présentation du budget seront indiquées pour information et pourront évoluer en fonction des contraintes qui pourraient apparaître.

#### Année 2018

#### Prévisions des investissements autofinancés :

- Réalisation de la plate-forme et du raccordement réseaux publics Restos du Cœur
- Intervention :

*M. DEVOS : « Vous savez que c'est un des points importants pour cette association que de déménager avant la saison. C'est la COBAN qui réalisera ce local et qui nous a demandé de prévoir les raccordements afin que les Restos du Cœur puissent fonctionner dès la rentrée des classes. »*

- Réalisation d'une aire de covoiturage en partenariat avec la COBAN

Interventions :

*Mme le Maire : « La Commune investit également pour réaliser les trottoirs devant cet espace et pour en permettre l'accès. »*

- Études de l'aire de camping-cars

Intervention :

*M. DEVOS : « En effet, nous n'avons pas d'aire sur la Commune, si ce n'est celle de Taussat qui est illégale et non référencée. »*

- Études pour le transfert des équipements sportifs à Mouchon

- Études sur la mise en œuvre d'une charte paysagère à Taussat

Intervention :

*M. DEVOS : « Ces études sont faites à la demande expresse de l'Association 'Taussat' qui veut impérativement qu'une charte paysagère soit mise en place sur ce bourg. On essaiera de l'étendre à l'ensemble du territoire. »*

- Études sur la faisabilité de la réalisation des cabanes des Artistes

Intervention :

*M. DEVOS : « À l'exemple de la cabane Bleue à Audenge, qui marche très bien. »*

- Réalisation de travaux dans le cadre de la convention TEPOS isolation de la toiture de la Mairie

- Études sur l'aménagement global de la cour de l'école élémentaire

Intervention :

*M. DEVOS : « Il faut impérativement trouver une solution pour supprimer ce sable et nous y travaillons. C'est un chantier qui va être excessivement coûteux. »*

- Poursuite du programme de voirie / sécurité

Interventions :

*M. DEVOS : « Programme particulièrement ambitieux, à hauteur de 500 000 €/an, et indispensable considérant le nombre de km de voirie communale. »*

*M. BILLARD : « Y-a-t-il possibilité de voir avec l'entreprise qui réalise les travaux pour faire reboucher les trous sur le chantier du Giratoire ? »*

*Mme le Maire : « C'est fait régulièrement, mais il n'est pas possible de goudronner car l'eau ravine constamment. »*

*M. BILLARD : « C'est un peu mon métier et je peux vous dire que si l'on remet de l'enrobé, il ne va pas s'évacuer en 24 h. »*

*M. DE OLIVEIRA : « Cela a été fait mais il s'est décollé. A chaque réunion, on demande à ce que les trous soient rebouchés, mais au bout de deux jours, il n'y a plus rien. M. BILLARD, si c'est votre métier vous savez que cela ne tient pas. »*

*M. BILLARD : « Au Département, à chaque fois que des tranchées sont faites, elles sont rebouchées. C'est un problème de sécurité pour la Mairie, vu le nombre de véhicules/jour qui fréquentent cette route. On comprend les gênes occasionnées par ces travaux mais il faut faire quelque chose par rapport aux trous. »*

*M. DE OLIVEIRA : « Il n'y en a plus que pour une semaine. »*

*M. DEVOS : « Je conçois que la nuit, ce soit dangereux et compliqué pour éviter les trous. »*

*Mme DEGUILLE : « Je voulais savoir si vous aviez dans l'idée de régler le problème de l'eau qui stagne au bout de l'allée Guynemer. »*

*Mme le Maire : « Comme vous avez pu le constater, nous avons eu au moins trois mois de pluie. Mais le SIBA va intervenir et les travaux sont prévus pour cet automne. »*

*M. DE OLIVEIRA : « La nappe phréatique très haute et comme on a une chaussette drainante, ça se sature très rapidement. »*

- Aménagement de la traversée d'agglomération (3<sup>ème</sup> tranche)
  - Études de l'aménagement d'un centre-ville sur Cassy
  - Réalisation des travaux de la base de vie des Services Techniques

*Intervention :*

*M. DEVOS : « Il va y avoir un beau bâtiment qui va se construire à côté de l'ancienne gare de Lanton. »*

- Études sur la construction du Centre Technique Municipal
- Achat du terrain destiné à l'extension du cimetière
- Aménagement d'un City stade de Blagon et réaménagement de celui de Cassy
- Études et travaux installation de bandeau absorbant de bruit réfectoires de la maternelle et de l'élémentaire
- ADAP (mise en conformité bâtiments communaux : salle des sports du Braou/Bassin Baignade)
- Climatisation bureau médiathèque et restauration, salles polyvalentes de la maternelle et de l'élémentaire
- Études réalisation aile des garçons
- Changement huisseries à l'école élémentaire
- Mise en conformité éclairage salle polyvalente du Complexe Sportif de Cassy
- Création parking de 40 places salle des sports du Braou
- Remplacement jeux de cours en 2 tranches 2018-2019
- Piste cyclable route du Pont de Titoune/route de Mouchon
- Toilette automatique Halte de Cassy
- Tourner à gauche centre de Cassy
- Mise en place de la vidéo aux entrées de ville – 1<sup>ère</sup> tranche (giratoires du Golf / CAL / Braou)
- Études et MO accès terrain PICHOT
- Travaux d'optimisation et économie énergie RD3

*Intervention :*

*M. DEVOS : « Le changement de l'intégralité des têtes de réverbères est prévu pour passer en LED et faire ainsi des économies, notamment sur la section de Fonctionnement. »*

- Travaux d'extension du cimetière

- Parcours sportif du Renêt avec piste cyclable

Intervention :

*M. DEVOS : « C'est un gros chantier prévu avec le Département et le P.N.R.L.G en ce qui concerne les équipements sportifs du Renêt. »*

- Micro signalisation bâtiments publics et commerces
- Aménagement du lac de Blagon (mobilier urbain)

Intervention :

*M. DEVOS : « Il est prévu, avec l'argent provenant de la vente de l'ancienne école de Blagon, d'installer un City stade qui sera un peu éloigné du lac, de créer un espace convivial pour les Blagonnais et notamment pour permettre aux jeunes de se retrouver le soir. »*

Prévisions des investissements financés par emprunts :

- Engagement des travaux pour le transfert des équipements sportifs à Mouchon
- Engagement pour réalisation des travaux de la Maison des Associations et des Jeunes sur 2018-2019

Interventions :

*Mme DIEZ-BERTRAND : « Je voudrais faire une petite remarque. Comme l'année dernière, c'est une très longue liste de projets que vous nous présentez, dont pas moins de 10 qui ont été reportés. En aucune façon ils ne sont budgétés, ce qui nous laisse aucune possibilité de clarté. On ne sait pas où l'on va. »*

*Mme le Maire : « Comme je l'ai dit tout à l'heure, ils ont été décalés parce que nous n'avons pas eu de responsable de la Commande Publique durant 9 mois et vous n'êtes pas sans savoir la difficulté que représente la rédaction des cahiers des charges. »*

*M. DEVOS : « Effectivement, il y a 10 projets qui ont été reportés sur 2018, dont voici la liste :*

- Réalisation de la plate-forme et du raccordement réseaux publics Restos du Cœur
- Réalisation d'une aire de covoiturage en partenariat avec la COBAN
- Études de l'aire de camping-cars : *elles sont conditionnées aux contraintes liées à la submersion marine. En effet, l'aire que l'on avait prévue au Braou ne peut pas être réalisée aujourd'hui parce que le PPRSM nous l'interdit. Un commissaire enquêteur va tenir des permanences en Mairie et recueillir les avis des administrés. Nous lui demanderons de revoir sa position par rapport à l'emplacement prévu initialement au Braou. Ce sont des engins à moteur qui y seront garés et nous ne comprenons pas qu'avec les alertes météo que nous recevons bien en amont, nous ne puissions pas, dès réception, la fermer en cas de tempête. Pour information, il faut que tous les Lantonnois se mobilisent car le Commissaire Enquêteur vient en Mairie au mois de mai pour une enquête publique concernant les plans de submersion marine. Ces plans doivent d'ailleurs être sur le site pour consultation. C'est important car beaucoup de propriétés sont impactées. Des personnes qui croyaient leur terrain constructible, se retrouvent maintenant dans des zones non-constructibles et leur bien ne vaut alors plus rien. Aussi, j'invite les Lantonnois à venir défendre leur intérêt auprès du Commissaire en charge de cette étude. Pour répondre à M. BILLARD, le PPRSM n'est à ce jour qu'un projet. Néanmoins, les cartes du PPRSM sont prises en compte par les services instructeurs bien que ces dernières ne soient pas définitives. Ils sont obligés de refuser les permis de construire dans des espaces répertoriés inconstructibles. Les services officiels prennent en considération l'ensemble des contraintes qu'il y a notamment au niveau du PPRSM, même si les documents ne sont pas encore en vigueur.*

*M. BILLARD : « Les gens qui auraient déposé ou qui déposeraient un permis de construire dans les zones concernées, sont déjà soumis à ces contraintes ? »*

*M. DEVOS : « Tout à fait, on leur refuserait le PC. »*



*M. BILLARD : « Le PLU on en est où ? »*

*M. DEVOS : « Le PLU aujourd'hui est arrêté. Le Commissaire Enquêteur est venu, on a pris en compte les remarques des Services de l'État, le document a été entièrement revu et le Cabinet doit le rectifier en ce sens. Il devrait nous le retourner très rapidement et nous pourrions alors le voter. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il soit immédiatement applicable. En effet, l'État peut le trouver non-conforme sur certains points comme cela a été le cas pour Arcachon, La Teste, Gujan, Lège... Aujourd'hui, on n'est pas à l'abri que l'on nous reproche de ne pas avoir suivi in-extenso toutes les remarques de l'État. Certaines d'entre elles étaient contraires à notre politique de l'urbanisme. »*

*Mme le Maire : « Notamment en ce qui concerne la densification du centre-ville, je pense que la sous densification va nous être reprochée. »*

*M. DEVOS : « Tout à fait, cela a été le cas à Arcachon comme vous le savez, son PLU a été retoqué deux fois, c'est très compliqué. À Lanton, on devrait le voter très prochainement. »*

*M. BILLARD : « À son retour, le Comité de Pilotage va être réuni pour en discuter ? »*

*M. DEVOS : « Bien sûr. On va attendre les corrections du Cabinet et nous organiserons une réunion avec le Comité de Pilotage pour présenter le projet définitif. Il sera ensuite voté en Conseil Municipal. »*

*M. BILLARD : « Pour la date, vous n'avez pas un ordre d'idée ? »*

*M. DEVOS : « Non. Il y a eu deux types de modifications à faire, celles de fond qui sont les plus compliquées et celles de forme. »*

*M. BILLARD : « En effet, il y a des zonages qui diffèrent, notamment la zone de Mouchon. »*

*Mme le Maire : « Oui elle a été réduite. »*

*M. DEVOS : « Tout à fait, mais là on a appliqué une demande de l'État. On espère que d'ici la fin du mois d'avril on sera prêts, peut-être même avant. »*

*M. BILLARD : « On voulait savoir où en était ce document, car beaucoup de personnes nous interrogent sur le sujet. »*

*M. DEVOS : « Il faut que les Lantonnais comprennent qu'il y a ce futur PLU, mais aussi le Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui a généré des nouvelles contraintes auxquelles les gens n'étaient pas préparés. En effet, le RNU n'a jamais été utilisé et ce depuis des décennies. Avant c'était le POS et le PLU qui s'appliquaient. »*

*Mme DEGUILLE : « Il me semble que le RNU a été utilisé quelques temps. »*

*M. DEVOS : « Non, car les POS continuaient à courir et ce n'est que l'an dernier que l'État nous a imposé de passer au RNU que l'on connaissait peu. On n'a pas pu faire autrement. De plus, maintenant ce n'est plus la Coban qui instruit les permis de construire mais le Préfet avec les services instructeurs qui sont à Langon. »*

*Mme DEGUILLE : « Je fais une petite remarque, vous voyez que ce n'est pas si simple de faire un PLU. »*

*M. DEVOS : « Je pense que l'on n'a jamais dit que c'était facile. »*

*Mme le Maire : « On va y arriver. Mme DIEZ pour vous répondre, quand vous dites que vous êtes inquiète car rien n'est budgété. Ça ne vous a pas échappé, je l'espère, que nous sommes dans un Débat d'Orientation Budgétaires et que c'est normal que rien ne soit chiffré. Vous aurez de plus amples précisions à l'occasion du vote du budget. »*

M. DEVOS : « Pour finir avec les projets reportés :

- Études pour le transfert des équipements sportifs à Mouchon
- Études sur la mise en œuvre d'une charte paysagère à Taussat
- Études sur la faisabilité de la réalisation des cabanes des Artistes : *elles ont été décalées à cause de la Commande Publique qui faisait défaut. Ce ne sera pas un simple cabanon, ce lieu réservé aux Artistes devrait leur permettre de se retrouver, d'exposer, d'échanger...*
- Réalisation de travaux dans le cadre de la convention TEPOS isolation de la toiture de la Mairie : *même cause, pas de Commande Publique. En réalité on a eu un problème avec le marché qui avait été préparé mais non finalisé. On devait refaire l'isolation alors que la toiture était déficiente et on nous a préconisé de refaire la toiture avant l'isolation. Donc on repart sur de nouveaux travaux : la toiture, l'isolation et le 3<sup>ème</sup> chantier qui sera l'aile des garçons.*
- Études sur l'aménagement global de la cour de l'école élémentaire : *elles nous coûtent relativement cher et les travaux représenteront une enveloppe très conséquente.*
- Aménagement du lac de Blagon (mobilier urbain) : *on attendait de vendre le terrain de l'ancienne école, vente qui a été décalée sur 2018.*

*Tous ces projets ont été reportés mais je peux vous citer ceux qui ont été réalisés si vous le voulez... »*

M. BILLARD : « Ce n'est pas votre bilan de mi-mandat... »

Mme le Maire : « Malgré les difficultés que l'on a rencontrées avec l'absence, je le répète d'un responsable de la Commande Publique, on a tout de même réalisé 70 % des investissements prévus. »

#### Année 2019

- Poursuite du programme de voirie
- Aménagement de la traversée d'agglomération (4<sup>ème</sup> tranche)
- Réhabilitation de l'aile des garçons de la Mairie
- Construction du Centre Technique Municipal

#### Intervention :

M. DEVOS : « Ce sera un énorme chantier que de réaliser le hangar des ST, qui a été détruit lors de la tempête de 2009. »

- Construction Cabane des Artistes : *après les études qui seront faites en 2018.*
- Aménagement d'un lotissement primo accédant à Pichot

#### Intervention :

M. DEVOS : « Ce seront des recettes futures pour la Commune et c'est très bien. »

- Travaux de la cour de l'école maternelle et de celle de l'élémentaire
- Réalisation d'un parking sur la RD3 (face à la nouvelle boulangerie à Cassy)

#### Interventions :

M. DEVOS : « Ce parking consistera à créer une dizaine de places, face à la rue Minardo, le long de la RD3. Ces arrêts minute desserviront mieux ce nouveau commerce -chez Thomas- dont l'accès n'est pas très aisé. De nouvelles boulangeries viennent d'être reprises sur la Commune et on s'en félicite, ce qui n'est pas encore le cas sur Taussat. »

Mme le Maire : « Apparemment, il devrait y avoir un repreneur très prochainement. »

*M. DEVOS : « Je ne sais pas. Par contre, la poissonnerie ouvre le 7 avril prochain. C'est un ostréiculteur d'Andernos qui a repris cette affaire et je vous invite à le faire travailler car ce commerce a déjà fait l'objet de plusieurs rachats. »*

- Vidéo des entrées de ville – 2<sup>ème</sup> tranche (giratoire des Fontaines / Carrefour de Cassy) : à la demande de la Police Municipale

#### Année 2020

- Poursuite du programme de voirie
- Élections.....

### **5 - BUDGETS ANNEXES**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, il n'existe plus que 3 budgets annexes.

En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la dissolution du budget « Ports et Littoral » a été actée, suite au transfert de gestion des ports au Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon (SMPBA).

#### 5-1 Le budget lotissement de Mouchon

Neuf terrains ont été vendus en 2017.

L'excédent du budget du « lotissement de Mouchon » qui a abondé le budget communal, représente 1 401 611 € (313 097 € en 2017), soit une augmentation de 1 088 513 €.

Il reste six terrains qui sont soit réservés, soit en cours de vente, dont les actes définitifs devraient être signés en 2018.

#### Interventions :

*M. DEVOS : « Ces terrains font tous l'objet à ce jour d'une promesse de vente. »*

*M. BILLARD : « Combien cela aura rapporté à la Commune ? »*

*M. DEVOS : « Ça a rapporté 5,6 Md'€ à la Commune. »*

*M. BILLARD : « Ce n'était quand même pas une mauvaise idée que de réaliser ce lotissement ! »*

*Mme le Maire : « C'est dommage que les lots n'aient pas été vendus plus tôt. »*

*M. DEVOS : « C'était en effet une très bonne idée. »*

*M. BILLARD : « On a peut-être mis 15 ans M. MARTIAL, mais à l'arrivée c'est quand même bien. »*

*Mme le Maire : « Vous avez réalisé le lotissement et nous, nous avons bien commercialisé les lots. »*

*M. DEVOS : « M. BILLARD, la Commune a profité de cette manne financière et 5,6 Md'€ ce n'est pas négligeable pour le budget d'une Commune. »*

#### 5-2 Le budget des eaux

Cette année la sectorisation est en place et les analyses se feront durant toute l'année 2018. Elle devrait permettre de détecter les fuites sur les circuits de distribution d'eau de la commune.

#### 5-3 Le budget de la forêt

La bonne gestion de notre forêt permet en 2018 de transférer vers la Commune un excédent de 150 000 € qui vient abonder le budget communal.

*M. DEVOS : « Nous remercions l'ONF et le personnel de la Commune parce que tous les ans et depuis plusieurs années maintenant, ce budget reverse 150 000 € au budget communal. »*

Merci pour votre attention.

## **DÉLIBÉRATION**

\*\*\*\*\*

### **OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018 – RAPPORT**

**Rapporteur : Alain DEVOS**

**N° 02 – 01 – Réf. : RG**

Vu les travaux menés par la Commission « Finances – Intercommunalité – Marchés Publics » réunie le 28 mars 2018,

Conformément aux dispositions fixées par l'article L 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu en séance plénière du Conseil Municipal sur les orientations générales du budget.

Ce débat doit se tenir dans un délai de deux mois maximum avant la séance d'adoption du budget communal, programmé au 6 avril prochain. Pour le Conseil Municipal qui doit étudier le projet de budget primitif 2018 communal, le D.O.B est une étape obligatoire et traditionnelle, mais c'est aussi un moment important dans le cadre de la démocratie locale. Il permet aux élus de disposer des informations nécessaires à une bonne appréciation de la situation de la Commune et de la politique que va conduire la Municipalité. Il constitue une formalité substantielle de la procédure budgétaire destinée à éclairer le futur vote des élus sur le budget. Il a pour but de renforcer la démocratie participative.

La préparation budgétaire 2018 se déroule toujours dans un contexte de bouleversements législatifs et règlementaires pour les Collectivités Territoriales qui sont confrontées à une baisse historique de leurs dotations.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi NOTRe du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, il revient désormais au Maire de présenter au Conseil Municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. (Voir document ci-joint).

Ce rapport donne également lieu à un débat en Conseil dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Considérant les travaux de la Commission des « Finances – Intercommunalité – Marchés Publics » réunie le 28 mars 2018,

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- participer au débat sur le rapport qui leur a été adressé,
- prendre acte de ce débat par la présente délibération. Pour : 18 – Contre : 5 (Mmes DEGUILLE Annick (+M. OCHOA) – DIEZ-BERTRAND Céline (+Mme MERCIER) – BILLARD Tony) – Abstention : 0.

La séance est levée à 20 H 30.